

REGLEMENT INTERIEUR

DU CENTRE DE FORMATION LA BONNE CONDUITE

- 1) Une tenue **correcte** est exigée
- 2) Il est interdit d'entrer dans la salle avec de la **nourriture**, boisson, eau
- 3) Le **portable** doit être éteint en cours
- 4) Les **ongles** ne doivent pas être **longs pour la conduite**
- 5) Non présentation à l'examen entrainera la perte des frais d'accompagnement
- 6) Toute leçon non décommandée **48h** à l'avance est considérée comme prise
- 7) Tout compte doit être **soldé** le 05 de chaque mois
- 8) En situation d'abandon de la formation les prestations ne sont ni remboursables ni échangeables
- 9) En situation d'**ajournement** de conduite l'élève devra suivre au minimum **10h** de cours et sera représenté à l'examen en fonction des places attribuées par l'administration de même pour l'élève en conduite AAC
- 10) Pour l'élève récupéré et **reconduit** à son domicile, le temps du **trajet** sera décompté sur son heure
- 11) L'auto-école se réserve le droit de disposer du dossier de l'élève sans condition
- 12) Pour la conduite l'élève doit se munir de **chaussures** fermées et plate
- 13) Le livret d'apprentissage est **obligatoire**, sinon l'élève sera porté absent
- 14) Après un échec à la conduite l'élève doit fournir une enveloppe A5
- 15) Une leçon de conduite dure **50** minutes
- 16) Un examen doit être annulé **4** jours avant la date prévu